

ment par les Actes déposés à la Sacrée Congrégation de l'Immunité à Rome, à laquelle le Gouvernement de la République avoit eu recours, pour arrêter les violences de ce Contrebandier, d'autant plus audacieuses, qu'il s'étoit mis à couvert par un Saufconduit de l'Evêque de Montefebtro, qu'il avoit sçû se procurer.

La République après bien des instances, obtint enfin de la Congrégation de l'Immunité & du Pape même la permission de s'assurer de la personne de ce Contrebandier, par tout où on pourroit le trouver, sans en excepter même les lieux d'azile : En conséquence, il fut arrêté dans une Eglise le 4. Octobre 1737., & son Procès ayant été porté devant l'Archevêque d'Urbain, conformément aux Constitutions Apostoliques, le Tribunal Ecclésiastique de ce Prélat prononça contre lui une sentence, par laquelle il fut déclaré coupable de divers crimes, entr'autres, d'avoir conspiré contre l'Autorité publique, & attenté à la vie du Suprême Magistrat. Ensuite, il fut livré au Bras Seculier.

Comme il parut par les Pièces du Procès que Pierre Lolli étoit un des principaux Auteurs du crime mentionné ci-dessus, il fut pareillement arrêté vers la fin du mois de Septembre de l'année dernière, non par ordre des prétendus tirans comme on a voulu le publier, mais par le commandement d'Antoine Almerighi Ferrarese, Juge du Procès, & Commissaire de la République.

Pierre Lolli est Concitoyen de San-Marino : Il a donné dès sa plus tendre jeunesse des marques odieuses de son esprit pervers, toujours porté au mal & ne cherchant qu'à causer du trouble, dont voici des preuves.

Etant logé à Pesaro chez le Chanoine Dominici, son parent, il blessa à mort d'un coup de couteau